



*Syndicat CGT de la Région NORMANDIE,
Site de Rouen 5, rue Schuman CS 21129, 76 174 Rouen Cedex
Téléphone : 02 35 52 31 25
Site de Caen Abbaye aux dames place Reine Mathilde BP 523 14 035 Caen
Téléphone : 02 31 91 21 82*

syndicat.cgt@normandie.fr <https://www.cgtern.fr>

Monsieur Hervé Morin
Président du conseil régional de Normandie
Abbaye aux Dames
Place Reine Mathilde 14000 Caen

Rouen, le 6 novembre 2020

Objet: Préavis de grève du 13 au 30 novembre 2020

Monsieur le Président,

Depuis le début de la pandémie et du confinement, les agents de la collectivité sont en première ligne pour rendre le service public et en assurer la continuité.

La situation sanitaire actuelle génère pour les salariés encore présents sur leur lieu de travail, un état d'inquiétude et de panique grandissant.

Face à un virus qui se propage très vite la priorité est bien de prendre toutes les mesures de prévention pour assurer la sécurité et la santé de l'ensemble des salariés de la collectivité.

Tout employeur a cette obligation, et il en est responsable personnellement devant la loi.

La collectivité doit empêcher la transmission de la maladie sur et à partir des lieux de travail.

A situation sanitaire exceptionnelle, des mesures de protection exceptionnelle doivent prévaloir.

Notre syndicat CGT mettra tout en œuvre pour que les agents puissent exercer leurs missions en leur assurant la sécurité et la santé tout comme le prévoit l'article 23 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant statut général des fonctionnaires sur le principe de protection des agents en service .

Ainsi au regard des réponses insuffisantes apportées lors du CHSCT « spécifique » du 4 novembre dernier et afin d'assurer des mesures sécurisantes optimales et des conditions de travail satisfaisantes pour les agents et salariés de notre collectivité, le syndicat CGT prend ses responsabilités et dépose ce préavis de grève.

Le syndicat CGT REGION NORMANDIE reste déterminé dans la période actuelle avec les agents et porte les revendications suivantes :

- Application de la circulaire du 29 octobre 2020 émanant du ministère de la transformation et de la fonction publiques.

- Les agents dont les fonctions peuvent être exercées totalement ou principalement en distance doivent impérativement être placés en télétravail 5 jours par semaine.
- Pour les agents dont les fonctions ne peuvent être qu'accessoirement exercées à distance, l'organisation du service doit permettre de réduire au maximum le temps de présence pour l'exécution des tâches qui ne peuvent être réalisées en télétravail.
- Prévention d'une maîtrise de l'accueil du public dans les services « guichets », à travers un système de prise de rendez-vous.
- Inscriptions dans les protocoles régionaux que les conditions de travail seront aménagées pour les agents amenés à travailler totalement ou partiellement en présentiel, en particulier lorsque les nécessités l'exigent afin de réduire les interactions sociales et la présence dans les transports.
- Un dépistage systématique et massif des personnels.
- La mise à disposition immédiate de moyens de protection des agents en première ligne dans la collectivité.
- Le remplacement systématique des agents absents
- L'attribution d'une prime « exposition des risques »
- La non application du jour de carence.
- La non application de la réfaction sur le régime indemnitaire
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (Comité Technique, CHSCT)

Dans la période actuelle, afin de permettre aux agents, le cas échéant après extinction de toutes les autres voies possibles, de se mettre en grève, pour défendre leurs intérêts, porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action, notre organisation syndicale dépose un préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 novembre 2020 pour l'ensemble des personnels de la collectivité.

Notre syndicat se tient à disposition pour être reçu dans le cadre de ce préavis, afin de porter les revendications des personnels. Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre meilleure considération.

*Le Secrétaire Général de la CGT CRN
Fabrice BERTHOU*

